

JACQUES GASCOU

CLAUDE ET DRUSILLA D'APRÈS UNE INSCRIPTION D'AVIGNON (*CIL*, XII, 1026 =
ILS, 195)

aus: *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 121 (1998) 291–296

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

CLAUDE ET DRUSILLA D'APRÈS UNE INSCRIPTION D'AVIGNON
(CIL, XII, 1026 = ILS, 195)

Une inscription actuellement conservée au musée lapidaire d'Avignon a longtemps servi de marche à la dernière chapelle, à droite, dans la cathédrale d'Avignon. D'après É. Espérandieu¹, Renaux, architecte du département de Vaucluse, la fit enlever, en 1840, et la donna au musée. Elle fut publiée pour la première fois par E. Herzog², en 1864, et fut rééditée, avec une lecture plus satisfaisante, en 1888, par O. Hirschfeld, dans le *CIL*, XII, sous le numéro 1026, avant d'être reprise au n° 195 des *ILS*.

Nous avons eu l'occasion d'examiner il y a quelques années ce document. Il s'agit d'une plaque de marbre blanc probablement complète au sommet, à gauche et au bas, et brisée à droite. Mais le texte, hormis les quelques lettres effacées par suite de l'usure de la pierre, est certainement complet.

Les dimensions en sont les suivantes: hauteur: 25; largeur: 63; épaisseur: 17. Hauteur des lettres: l. 1: 4,5; l. 2: 3,5; l. 3: 2,5; l. 4: 3.

Les deux premières lignes sont parfaitement lisibles. Les lettres des lignes 3 et 4, moins profondément gravées, sont par endroits endommagées ou même complètement effacées. Une partie d'entre elles semble avoir été regravée à l'époque moderne, et parfois charbonnée, ce qui leur donne une apparence de maladresse dans le tracé qui ne correspond certainement pas à leur état primitif. Une réglure se distingue encore au bas de la ligne 4. C'est peut-être la seule qui ait été tracée à l'origine.

Nous donnons ici notre lecture, qui présente de légères divergences par rapport à celle de O. Hirschfeld:



IVLIAE · DRVSILLAE
GERMAN CAESAR F ·
[.]II[.]JERIVS · PARENTI NVM̄
HONORE · DELATO [---]

À la fin de la quatrième et dernière ligne, on distingue plusieurs signes partiellement effacés: II[.]JMII qui ne sont assurément pas contemporains du reste de l'inscription, car ils sont gravés nettement au-dessous du niveau de la ligne. Le M est en outre très maladroit, si on le compare à celui de la l. 2. On

¹ É. Espérandieu, *Musée Calvet. Inscriptions antiques*, Avignon, 1900, n° 10, p. 18.

² E. Herzog, *Galliae Narbonensis prouvinciae Romanae historia. Descriptio, institutorum expositio*, Leipzig, 1864, II. *Appendix epigraphica ad prouvinciae Narbonensis descriptionem pertinens*, n° 402, p. 84–85.

peut supposer qu'à une époque indéterminée, peut-être moderne, on a voulu reproduire, en le développant partiellement, le mot abrégé NVM de la l. 3, en gravant les lettres NVMIN. Lorsque la pierre fut retirée de l'entrée de la chapelle où elle servait de marche, la partie droite fut peut-être brisée, ce qui occasionna la disparition d'un petit fragment où se trouvait la fin du deuxième N.

L'inscription avait été lue et interprétée comme suit par E. Herzog:

----- / [flaminicae] / Iuliae Drusillae, / German(ici) Caesar(is) f(iliae), / T[ib]erius parenti
[piissimae] / honor[e] delat[o].

Cet auteur estimait que la pierre avait été retaillée pour servir de marche et que le haut de l'inscription avait, de ce fait, disparu. Il ajoutait pour justifier cette explication: *neque enim potest agi de Tiberio, filio Iuliae Drusillae, sed agitur de filio sacerdotis Drusillae*. Mais les trois lettres NVM (= *num(inis)*), partiellement lisibles à la fin de la ligne 3, mais qui ont échappé à Herzog, impliquent l'octroi d'honneurs divins à la bénéficiaire de l'inscription et excluent donc une telle interprétation. C'est Iulia Drusilla elle-même, et non pas sa prêtresse, qui est la destinataire de ce texte. O. Hirschfeld a de son côté proposé la lecture suivante:

IVLIAE · DRVSILLAE
GERMAN CAESAR F ·
tIbERIVS · PARENTI · NVM^{inis}
HONORE DELAT^o posuit

Nos divergences par rapport à cette lecture sont les suivantes: à la ligne 3, nous ne distinguons pas de point après *parenti*. Inversement, O. Hirschfeld n'a pas noté celui qui, à la ligne 4, suit le mot *honore*. Le T de *delato* est entièrement lisible, et le O qui suit est presque complètement conservé. D'autre part, la mise en page des lignes 3 et 4 empêche de penser que les mots *numinis* et *posuit* aient été écrits en entier. À la ligne 3, seules les lettres NVM, partiellement conservées, ont dû être gravées³. À la ligne 4, les lettres POS (ou peut-être FEC) ont entièrement disparu. Nous proposons la transcription suivante à partir de notre lecture:

Iuliae Drusillae / German(ici) Caesar(is) f(iliae) / [T]i[b]erius parenti num(inis) / honore delato
[pos(uit)].

Iulia Drusilla est évidemment la sœur bien-aimée de Caligula, qui, morte en 38 après J.-C., obtint l'honneur de l'apothéose⁴ et que plusieurs inscriptions désignent comme *diua*⁵. Dion Cassius, 59,11, a donné une longue narration des honneurs dont elle fut l'objet: «On lui vota tous les honneurs qui avaient été décernés à Livie, et l'on décréta en outre qu'elle recevrait l'apothéose, que son effigie en or serait placée dans le sénat, et que dans le temple de Vénus, sur le forum, une statue d'elle de mêmes dimensions que celle de la déesse serait consacrée et qu'elle serait honorée des mêmes hommages;

³ L'abréviation *num.* pour le mot *numen* est des plus communes: cf. *ILS*, 1856, 3668, 4577, 4600, 4637, 4719, 7054, 7056, 7316, 9302, 9313.

⁴ Sur Iulia Drusilla, cf. l'article de Fitzler, *RE*, X,1 (1918), col. 935–937, et celui de L. Petersen, *PIR*², IV, 3 (1966), p. 315–317. Drusilla mourut le 10 juin 38. Sa consécration date probablement du 23 septembre de la même année: cf. J. Scheid, *Romulus et ses frères. Le collège des frères Arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome, 1990, p. 423, et n. 57, d'après *CIL*, VI, 2028e, lignes 12–17: [eadem die ob consecrationem Drusilla]e in templo diui Augusti nouo / [--- colle]gium fratrum / [arualium ---]i subsequi / [--- D]rusillae / [--- diu]ae Drusillae / [---]m. Sur la consécration de Drusilla, cf. P. Herz, *Diua Drusilla. Ägyptisches und Römisches im Herrscherkult zur Zeit Caligulas*, *Historia*, 30, 1981, p. 324–336.

⁵ Outre l'inscription citée à la note précédente: *CIL*, V, 7345; XI, 1168, 3598; XIII, 1194 = *ILS*, 197; *CIL*, XIV, 3576 = *ILS*, 196.

qu'on lui élèverait une chapelle particulière et qu'elle aurait à son service vingt prêtres, hommes et femmes . . . On lui donna alors le nom de Panthéa, et elle fut jugée digne d'honneurs divins dans toutes les villes. Un sénateur, Livius Geminius, jura qu'il l'avait vue monter au ciel et se placer au milieu des dieux, appelant la mort sur lui-même et sur ses enfants s'il mentait, en invoquant le témoignage des autres dieux et de Drusilla elle-même. Pour cette déclaration il reçut un million de sesterces [littéralement: deux cent cinquante mille (drachmes)].»⁶ C'est assurément à cette consécration que font référence dans l'inscription d'Avignon les mots *num(inis) honore delato*. Le responsable de cette inscription – qui devait accompagner une statue de Drusilla⁷ –, Tiberius, ne peut être que le futur empereur Claude. Il ne peut en effet, comme l'a bien dit O. Hirschfeld, s'agir de Tiberius Gemellus, fils de Drusus César et de Julia Livilla, que Caligula fit périr vers la fin de l'année 37⁸. Claude, avant son avènement, était assez couramment appelé *Ti(berius) Germanicus* (cf. *CIL*, VI, 4338, 4340, 4345, 4346, 4356, 4359, 4362, 4363), et c'est sous le seul prénom de *Tiberius* qu'il est mentionné dans plusieurs lettres d'Auguste à Livie citées par Suétone⁹. La modestie de cette dénomination dans l'inscription d'Avignon s'explique par le fait que, élevant une statue à une princesse divinisée, il a choisi de s'effacer presque complètement et de gommer le titre prestigieux de Germanicus qui était le sien et qu'il tenait, comme son frère Germanicus César, le père de Julia Drusilla dont la filiation est rappelée à la ligne 2, de son père Drusus l'Ancien.

La difficulté qui a embarrassé tous les commentateurs de cette inscription tient au terme par lequel Claude désigne sa nièce Drusilla, *parenti*. O. Hirschfeld a d'abord admis, non sans exprimer cependant son étonnement, que ce mot était susceptible d'une signification élargie par rapport au sens courant de «père» ou de «mère» qu'il possède en latin classique: «C'est toutefois une chose surprenante, même en prenant le mot dans son acception la plus large, que Claude, oncle de Drusilla, ait donné à celle-ci le titre de *parens*; mais il ne faut pas oublier que la dédicace s'adresse à la sœur déifiée d'un empereur, et qu'alors l'indication du rapport réel de parenté eût pu être considérée comme une infraction au respect dû à la nouvelle déesse.»¹⁰ Plus tard, il cessa de persister dans cette explication, estimant ironiquement qu'un homme de bon sens ne pouvait appeler *parens* la fille de son frère (*ad CIL*, XII, 1026) et renonçant à proposer une explication vraisemblable de ce document jugé énigmatique: *Titulum incisum fuisse in basi statuæ Diuæ Drusillæ crediderim; dedicatam eam esse a Ti. Claudio Drusillæ patruo (nam de Ti. Gemello ante Drusillæ obitum interfecto cogitari nequit) dubitans conieci Wiener Studien 1881 p. 266 seq., quamquam fratris filiam ab homine sanæ mentis parentem dici non potuisse haud ignoro. Equidem tituli probabiliter explicandi uiam nullam uideo*. Dans les *Indices* du *CIL*, XII, p. 906, sous le nom de l'empereur Claude, il fait précéder d'un point d'interrogation la restitution [*? Tjib]erius*, place un astérisque devant le numéro de l'inscription, et ajoute: *num ad eum spectet, incertum*.

Le scepticisme de O. Hirschfeld a dès lors influencé la plupart des érudits qui se sont intéressés à ce texte, et qui ont répété les réserves et les doutes déjà exprimés par ce savant, cependant que d'autres ont simplement négligé de l'utiliser, estimant sans doute que sa valeur historique était par trop incertaine.

⁶ Καὶ οἱ τὰ τε ἄλλα ὅσα τῆ γε Λιουία ἐδέδοτο ἐψηφίσθη, καὶ ἴν' ἀθανατισθῆ καὶ ἐς τὸ βουλευτήριον χρυσῆ ἀνατεθῆ, καὶ ἐς τὸ ἐν τῆ ἀγορᾷ Ἀφροδίσιον ἄγαλμα αὐτῆς ἰσομέτρητον τῷ τῆς θεοῦ ἐπὶ ταῖς ὁμοίαις τιμαῖς ἱερωθῆ, σηκός τε ἴδιος οἰκοδομηθῆ, καὶ ἱερῆς εἴκοσιν οὐχ ὅτι ἄνδρες ἀλλὰ καὶ γυναῖκες γένωνται . . . τότε οὖν Πάνθηά τε ὠνομάζετο καὶ τιμῶν δαιμονίων ἐν πάσαις ταῖς πόλεσιν ἠξιοῦτο, Λίουιός τε τις Γεμίνιος βουλευτῆς ἐς τε τὸν οὐρανὸν αὐτὴν ἀναβαίνουσαν καὶ τοῖς θεοῖς συγγιγνομένην ἑορακέναι ὤμοσεν, ἐξώλειαν καὶ ἑαυτῷ καὶ τοῖς παισίν, εἰ ψεύδοιτο, ἐπαρασάμενος τῆ τε τῶν ἄλλων θεῶν ἐπιμαρτυρία καὶ τῆ αὐτῆς ἐκείνης· ἐφ' ᾧ πέντε καὶ εἴκοσι μυριάδας ἔλαβε.

⁷ Mais le marbre conservé n'en constituait sans doute pas la base, comme le croit Hirschfeld, car l'épaisseur (17 cm) est insuffisante pour un piédestal de statue.

⁸ *PIR*², IV, 3 (1966), n° 226, p. 189–190.

⁹ *Vie de Claude*, 4: *nepoti tuo Tiberio; Tiberium adulescentem; Tiberium nepotem tuum*.

¹⁰ O. Hirschfeld, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 2, 1882, p. 2 (traduction par A. Allmer d'une note de la *Gazette des Universités autrichiennes* [les *Wiener Studien*], 1881, p. 266–267).

Ainsi Fitzler, dans son article *Iulia Drusilla* de la *RE*, X, 1 (1918), col. 937, parle-t-il d'une «freilich noch sehr unklare Inschrift». E. Ferrero, dans le *Dizionario epigrafico*, II, réimp. 1961, s. v. *Claudius* (*Ti. Claudius Germanicus*) écrit au sujet de *CIL*, XII, 1206: «un titolo dedicato a Drusilla . . . ov'è probabile che il dedicante sia Claudio: però è strano l'appellativo *parenti* trattandosi di figlia del fratello». Dans sa notice relative à Claude, dans *PIR*², II (1936), n° 942, p. 225, Stein écrit à propos de ce personnage: *Ipse fortasse posuit Iuliae Drusillae* («[T]i[b]erius parenti») *t(itulum) Auennione XII 1026 = D. 195*. De son côté, L. Petersen, dans la notice consacrée à Iulia Drusilla, *PIR*², IV, 3 (1966), n° 664, p. 316, désigne la même inscription comme un *t(itulus)* . . . *ualde obscurus*.

Quant aux auteurs de monographies sur Claude, A. Momigliano et B. Levick¹¹, ils se sont purement et simplement abstenus de faire la moindre allusion à ce document.

S'il ne nous paraît pas faire de doute que Claude soit bien l'auteur de cette inscription comme l'avait bien vu Hirschfeld dans les *Wiener Studien* de 1881, et malgré ses réserves ultérieures, il convient de s'interroger sur la signification du terme *parenti* et de tenter d'en justifier l'emploi.

On pourrait envisager la possibilité que *parens* puisse ici avoir l'acception de «mère» dans un sens métaphorique¹², en considérant que Drusilla – la première femme de la famille julio-claudienne à avoir été divinisée – avait en quelque sorte été assimilée à Vénus comme il ressort du passage de Dion Cassius, 59, 11 plus haut cité, et que Vénus était censée être à l'origine de la *gens Iulia*¹³. Mais si Drusilla est une *Iulia*, en tant que fille de Germanicus, fils adoptif de Tibère, lui-même adopté par Auguste, Claude, qui appartient à la *gens Claudia*, n'est jamais entré dans la *gens Iulia* et ne pourrait appeler Vénus la fondatrice de sa race. Aussi ne peut-on accepter la traduction que É. Espérandieu propose de l'inscription d'Avignon¹⁴: «À Julie Drusille, fille de Germanicus César; Tibère à sa mère, élevée au rang de déesse, a dédié cette statue.»

Le terme *parens*, s'il signifie bien ordinairement «père» ou «mère», est cependant susceptible d'une interprétation moins étroite. Il est vrai que c'est surtout dans des textes plus ou moins tardifs qu'il reçoit l'acception de «parent» au sens le plus large et peut s'appliquer aussi bien à un ascendant qu'à un frère, à un neveu, voire à un descendant. Le *Thesaurus Linguae Latinae*, X, 1, fasc. III (1986), col. 357–358, en donne plusieurs exemples, que le mot soit employé au pluriel ou au singulier. Ainsi, le terme *parentes* peut-il être l'équivalent de *mater et fratres* dans Tertullien (époque de Septime Sévère), *De carne Christi* (éd. Kroymann), chap. 7, l. 73 et 82; ou de *pater, filius, mater, filia, nurus, socrus* chez le même auteur, *Aduersus Marcionem* (éd. Kroymann), 4, 29, p. 523, l. 23. Au début du Ve siècle, Jérôme, *Aduersus Rufinum*, 2, 2, note que dans l'usage militaire et dans le langage courant, *parentes* peut désigner les proches parents et les alliés : *parentes militari uulgarique sermone cognatos et affines nominat*. Cependant, à une date très antérieure, on a des exemples de *parentes* employé dans un sens large: dans l'*Hercules Oetaeus* de Sénèque, 215, il est l'équivalent de *frater et pater*. Chez un autre contemporain de Claude, Quinte-Curce, 6, 10, 30 (le *ThLL* ne donne pas cette référence), les lignes suivantes prouvent que le terme *parentes* englobe à la fois les frères et le père: *Solent rei capitis adhibere uobis parentes. Duos fratres ego nuper amisi, patrem nec ostendere possum, nec inuocare audeo*¹⁵. Dans l'*AE*, 1975, 524 (inscription d'Espagne peut-être du I^{er} s. avant J.-C. selon l'éditeur), l'épithaphe d'une femme se termine ainsi: *patri patrono parentibus uiro suo plaquit* (sic). Il en ressort

¹¹ A. Momigliano, *Claudius: The Emperor and his Achievement* (trad. W. D. Hogarth), Oxford, 1934, nouvelle édition augmentée et corrigée, Cambridge, 1961; B. Levick, *Claudius*, Londres, 1990.

¹² Bien entendu, il est exclu que *parens* puisse être pris en son sens propre: Iulia Drusilla n'a jamais été mère d'un Tiberius. On ne lui connaît aucun enfant.

¹³ Suétone, *Vie de César*, 6 (éloge par César de sa tante Julie): *a Venere Iulii, cuius gentis familia est nostra*.

¹⁴ É. Espérandieu, *loc. cit.* (*supra*, n. 1). Cet auteur n'invoque d'ailleurs pas l'hypothèse que nous envisageons ici, et ne justifie pas sa traduction de *parens* par «mère».

¹⁵ «Habituellement, ceux qui sont accusés d'un crime capital font venir devant vous leurs proches parents. Or, mes deux frères, je les ai perdus il y a peu; quant à mon père, je n'ose ni vous le montrer ni l'invoquer.»

que, *patri* n'étant pas compris dans la notion de *parentibus*, ce dernier mot doit désigner, non pas les géniteurs de la défunte, mais des «proches parents», sans qu'on puisse préciser davantage.

Quand *parens* est employé au singulier, c'est aussi dans les textes tardifs que l'on relève le plus souvent le sens de «parent» au sens large. Dans Eutrope (IV^e siècle), 1,8,2, il peut signifier «neveu»: *Brutus parens . . . Tarquinii*¹⁶. Chez Grégoire de Tours (VI^e siècle), *Historia Francorum* (éd. Krusch), 10, 29, p. 523, l. 5, il peut désigner des enfants par rapport à une mère: (*genetrix*) *quae nullum parentem praeter hanc subolem spectabat*. Cependant, un texte épigraphique cité par le *ThLL*, *loc. cit.*, col. 358, prouve que, précocement, le sens de «proche parent» (en l'occurrence, celui de frère) n'est pas inconnu:

CLE, II, 1080 (I^{er} s. après J.-C.), v. 1–2:

Ossa sub hoc tumulo pia sunt sed acerba parenti.

Amphio mi frater hoc (sic) titulum posuit.

«Les ossements gisant sous ce tombeau sont ceux d'un homme juste, mais ils sont cruels pour un proche. Mon frère Amphion a placé pour moi cette inscription.»¹⁷

Ainsi, malgré la rareté des exemples de l'emploi de *parens*, au singulier ou au pluriel, dans le sens de «proche parent» à une époque voisine de celle où l'inscription d'Avignon fut gravée, il est excessif de prétendre, comme le fait Hirschfeld, que seul un homme atteint de dérangement mental aurait pu utiliser ce terme pour désigner sa nièce.

Au reste, on peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles Claude a choisi de faire appel à un mot (*parenti*) qu'il a doté d'un sens imprécis certainement très rare en son temps pour exprimer son lien de parenté avec Drusilla. C'est ici qu'il convient de revenir à la première explication de Hirschfeld dans les *Wiener Studien* de 1881. On conçoit mal que Claude eût pu rédiger ainsi la fin de l'inscription: *Tiberius fratris filiae num(inis) honore delato pos(uit)*. Se donner ouvertement comme l'oncle paternel d'une déesse eût constitué de sa part un manque de respect et de modestie que Caligula n'eût certainement pas toléré. Depuis son consulat de l'année 37, Claude était en butte à l'hostilité ouverte de Caligula, qui avait failli le destituer, si l'on en croit Suétone, pour avoir manqué d'égards envers la mémoire de ses frères Néron et Drusus¹⁸. Dès lors, il fut l'objet, toujours selon Suétone, d'accusations variées¹⁹, à l'initiative d'étrangers ou même de gens de sa maison, ce que confirme pour une part Flavius Josèphe²⁰: un esclave de Claude osa porter contre lui une accusation criminelle, ce dont Caligula aurait voulu profiter pour faire mettre à mort son oncle, mais ce dernier fut acquitté. On peut comprendre que Claude ait voulu ne pas risquer d'être à nouveau accusé de manquer d'égards envers un membre de la famille impériale, accusation qui eût été d'autant plus grave qu'il s'agissait de la sœur adorée de l'empereur, que celui-ci avait élevée au rang de déesse. Il a donc eu le souci, dans sa dédicace à Drusilla, à la fois d'exprimer sa déférence envers la première femme appartenant à la famille impériale qui ait été placée parmi les immortels, et d'affecter une modestie que manifestent à la fois son nom réduit à son seul prénom (sans son titre de Germanicus) et l'emploi du terme *parens* qui gomme le véritable lien de parenté qui l'unissait à Drusilla.

¹⁶ Cf. Tite-Live, I,56,7: *L. Iunius Brutus Tarquinia sorore regis natus*.

¹⁷ Le *ThLL*, *loc. cit.*, col. 358, invoque aussi l'inscription d'Avignon comme exemple d'un emploi élargi du sens de *parens*, mais avec une surprenante erreur: *parens* est donné comme l'équivalent de *filia sororis* (au lieu de *filia fratris*). Or, Claude n'est pas l'*auunculus*, mais le *patruus* de Drusilla, puisqu'il est le frère de Germanicus, père de Drusilla.

¹⁸ *Vie de Claude*, 9: *Primum in ipso consulatu* [1er juillet au 12 septembre 37], *quod Neronis et Drusi fratrum Caesaris statuas segnius locandas ponendasque curasset, paene honore summotus est*. «D'abord, lors même de son consulat, parce qu'il avait mis trop de négligence à procéder à la mise en adjudication et à l'érection des statues de Néron et de Drusus, les frères de l'empereur, peu s'en fallut qu'il ne fût destitué de sa charge.»

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Antiquités Judaïques*, 19,12–13.

Peut-on dater cette inscription et déterminer en quelles circonstances elle a été gravée? O. Hirschfeld, dans son article des *Wiener Studien*²¹, a émis l'hypothèse suivante: «Il n'est pas certain que le cippe ait été trouvé à Avignon même; étant de marbre, il peut très bien, surtout pour cette raison, avoir été déplacé . . . On peut supposer le monument élevé, peut-être à Lyon, à l'époque où Claude, député en Germanie auprès de Caligula à l'occasion de la découverte du complot de *Gaetulicus*²², traversa la Gaule vers la fin de l'an 39.»

Cette hypothèse, bien qu'elle ait parfois été approuvée²³, ne paraît pas très vraisemblable. On comprend mal pourquoi cette plaque de marbre très pesante aurait été déplacée de Lyon à Avignon, ville située à près de deux cents kilomètres au sud de la métropole des Gaules. D'autre part, ce n'est certainement pas à l'occasion de son voyage en Germanie que Claude a élevé, à Avignon, une statue à Drusilla – en y joignant une inscription –, car pour se rendre de Rome en Germanie il eût été étrange de passer par cette ville, ce qui eût constitué un détour aussi considérable qu'inutile. Enfin, Claude, pressé d'aller exprimer ses félicitations à son neveu pour avoir écrasé le complot de Gaetulicus, n'aurait guère eu le loisir de veiller à la gravure d'une inscription et à l'érection d'une statue dans une ville qui n'eût été pour lui qu'une étape où il n'eût séjourné qu'un temps infime.

On ne peut donc mettre en relation l'inscription d'Avignon avec le voyage de Claude en Germanie à l'automne 39 ap. J.-C. Il est plus probable qu'elle a été gravée à l'occasion d'un déplacement de Claude en Gaule Narbonnaise peu après le 23 septembre 38, date de la consécration de Drusilla²⁴. On note en effet que la dédicace est faite *Iuliae Drusillae* et non *Diuae Iuliae Drusillae*, manquement apparent à l'étiquette qui pourrait s'expliquer par le fait que les mots *num(inis) honore delato* suffisent à exprimer la divinisation de Drusilla. Mais il est vraisemblable que, l'apothéose étant récente, l'emploi du terme *diua*, présent dans le document officiel que sont les actes des Arvales à la date de la consécration (*supra*, n. 4), n'était pas encore d'un usage courant, et les termes *numinis honore delato* paraissent signifier que c'est à l'occasion même de cette consécration, et très peu de temps après, que l'inscription a été gravée. Cette dernière pourrait donc dater des derniers mois de l'année 38. Quant aux circonstances qui ont justifié le voyage de Claude en Gaule Narbonnaise, elles demeurent inconnues.

Nous proposerons pour finir la traduction suivante de ce document: «À Iulia Drusilla, fille de Germanicus César, sa parente, ayant reçu les honneurs divins, Tiberius a élevé (ce monument).»

Centre Camille Jullian, Aix-en-Provence

Jacques Gascou

²¹ Cité toujours d'après la traduction d'A. Allmer, cf. *supra*, n. 10.

²² Hirschfeld fait implicitement allusion au texte de Dion Cassius, 59, 23, 2–5, racontant dans quelles circonstances Claude fut envoyé en Germanie, et quelles conséquences fâcheuses s'ensuivirent pour l'oncle de Caligula, et à la relation moins circonstanciée de Suétone, *Vie de Claude*, 9.

²³ Cf. Gaheis, art. *Ti. Claudius Nero Germanicus = Ti. Claudius Caesar Augustus Germanicus*, dans *RE*, III, 2 (1899), col. 2784: «Vielleicht auf der Reise dahin [sur le Rhin, où se trouvait Caligula en 39] hat C(laudius) in schuldiger Devotion der vergötterten Schwester Caligulas, Drusilla, eine Statue in Gallien errichtet.»

²⁴ Il est difficile de supposer que cette inscription ait été gravée à Avignon en l'absence de Claude, qui se serait contenté de donner l'ordre d'y honorer de sa part la divine Drusilla.